CENTRE TECHNIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Communiqué de presse du 22 mars 2020

Fidèles à leur mission, les institutions de prévoyances sont plus que jamais présentes aux côtés des entreprises et des salariés

Acteurs majeurs de la protection sociale, les institutions de prévoyance (IP) et les groupes de protection sociale (GPS) mettent tout en œuvre pour protéger aux mieux les employeurs, les salariés et leurs familles face à la crise du Covid-19. Ils restent fidèles aux missions confiées par les partenaires sociaux qui ont d'ailleurs réaffirmé à l'unanimité, le 19 mars dernier, « le rôle majeur de nos systèmes de protection sociale collective, garants de la solidarité entre toutes et tous ».

Les plans de continuité d'activité au sein des IP et des GPS ont été déployés dès le début de la crise. L'ensemble des collaborateurs, pour la plupart en télétravail, sont totalement mobilisés pour servir les entreprises et les salariés. Ceux dont la présence physique est indispensable travaillent dans le cadre des consignes de sécurité données par les autorités sanitaires. Ainsi, le règlement des prestations est réalisé dans les conditions habituelles et les services ont été organisés pour rester joignables par email ou par téléphone par les clients.

Par ailleurs, les partenaires sociaux ont souhaité que, pour certaines entreprises ou branches, des mesures spécifiques adaptées aux caractéristiques de chaque métier, soient prises immédiatement. Ainsi, certains jours de carence pourraient être pris en charge dans le cadre des contrats de branche ou de mensualisation. Ou encore, pour les entreprises en difficulté qui en feraient la demande, les paiements des cotisations de complémentaires santé et prévoyance pourraient être reportés sans conséquence sur le maintien des garanties.

Parce que la solidarité est la raison d'être des IP et des GPS, ils s'organisent pour mobiliser les fonds d'actions sociales et les fonds issus du haut degré de solidarité pour ceux qui en ont le plus besoin.

Djamel Souami, président du CTIP, rappelle que *« face à l'ampleur de la crise que nous traversons, l'objectif du CTIP et de ses adhérents est d'appuyer l'action des pouvoirs publics dans le but de préserver ce bien précieux qu'est la santé. Le dialogue social et le contrat collectif sont plus que jamais les clés pour protéger au mieux les employeurs, les salariés et leurs familles ».*

À PROPOS DU CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 38 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

Contact presse

Miriana Clerc
Tél. : 01 42 66 92 58
Courriel : clerc@ctip.asso.fr
www.ctip.asso.fr